



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

DECLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
**Communauté de Communes AMBERT
LIVRADOIS FOREZ**
213 Rue Anna Rodier
63600 AMBERT
04.73.82.76.95
aurelie.ribes@ambertlivradoisforez.fr

Cadre réservé au service :

N° DOSSIER :

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER :

Votre dossier sera étudié en 2 temps :

- **Contrôle de conception du projet d'implantation de l'assainissement individuel : visite sur site.** (prise de rdv auprès du SPANC)
- **Contrôle de réalisation sur site effectué en fin de chantier, avant remblaiement.**

Le contrôle de conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Nature du projet : (cocher)

- Permis de construire – construction neuve
- Permis de construire (Agrandissement)
- Réhabilitation d'une installation d'assainissement existante

Dans le cadre d'un permis de construire, le SPANC vous délivrera une attestation de conformité de votre projet d'assainissement individuel qui accompagnera votre demande de permis de construire.

DEMANDEUR

Nom, Prénom du/des propriétaire(s) :

M-MME :

Date de naissance :

Conjoint/e M-MME :

Date de naissance :

Adresse (résidence principale):

Rue/Lieu dit :

CP :

Commune :

Pays :

Tél : Fixe :

Mail :

Portable :

Concepteur : (bureau d'étude, maître d'œuvre)

L'étude de sol et de filière est réalisée par un bureau d'étude :

Oui

Non

Nom ou Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Installateur : (Nom de l'entreprise qui réalisera les travaux, si connu)

- Nom ou Raison sociale :
- Adresse :
- Téléphone :

RENSEIGNEMENTS LOGEMENT- TERRAIN où doit être implanté l'installation

Lieu du projet :

Adresse :

CP :

COMMUNE :

Référence cadastrale (section/num) :

Surface du terrain en m² :

Local à desservir :

- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Location
- Maison individuelle
- Groupe de logements
- Camping Gites / Hôtels Restaurant
- Autre (à préciser) :

www.ambertlivradoisforez.fr

15 avenue du 11 Novembre • 63600 Ambert • Tél. 04 73 72 71 40 • accueil@ambertlivradoisforez.fr

Votre logement :

- Nombre de chambre :
- Nombre de cuisine :
- Nombre de toilette (WC) :
- Nombre de salles de Bain :

- Nombre de personnes dans le foyer :

- Alimentation en eau potable : adduction publique alimentation privée (préciser) :

Date de construction de l'habitation :

Date d'achat de l'habitation :

Nom et prénom de l'ancien propriétaire (en cas d'achat) :

Dans le cas d'une réhabilitation (sans demande de Permis de construire) :

Décrivez votre installation actuelle :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Installation inexistante | <input type="checkbox"/> Système de traitement : (épandage-
filtre a sable....) : précisez : |
| <input type="checkbox"/> fosse septique | <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS |
| <input type="checkbox"/> toutes eaux | |
| <input type="checkbox"/> Puits perdu | |

Avez-vous déjà une idée de la filière d'assainissement que vous souhaitez installer : oui non

Si oui laquelle :

Présence de puits, sources, captages destinés à la consommation humaine autour du dispositif d'assainissement :

- Dans un rayon de 100 mètres dans un rayon de 35 mètres néant

1- Contrôle de CONCEPTION

Le contrôle de conception est donc indispensable pour la création et la réhabilitation des filières d'assainissement individuelle. Toute personne souhaitant mettre en place un système d'assainissement non collectif que ce soit dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une construction neuve doit faire une demande de **contrôle de conception** auprès du SPANC. Ce contrôle a pour objet de vérifier si le projet de l'installation d'assainissement non collectif est conforme aux prescriptions techniques définies par la réglementation en vigueur.

2 possibilités :

1. L'étude de sol et de filière est réalisée par un bureau d'étude :

Merci de fournir avec cette présente déclaration :

- 1 exemplaire de l'étude avec localisation des sondages, coupe de sol, test de perméabilité.
- 1 étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente...).
- La description et le dimensionnement de la filière
- Les notices du constructeur précisant le mode d'utilisation et d'entretien des ouvrages.
- Un plan de situation- un plan de masse sur base cadastrale.

Le SPANC fera la visite terrain pour vérifier la conformité du projet et établira le rapport de conception qui sera signé par le Maire de la commune. Après avis favorable du Maire, les travaux peuvent commencer. **Le coût de la visite est de 110 €**

2. Pas d'intervention de bureau d'étude :

Le technicien du SPANC intervient sur site pour valider le projet du demandeur adapté à l'habitation, à la nature du sol, à la configuration de la parcelle..... Il va prendre en compte plusieurs critères pour valider la faisabilité du projet : perméabilité, nature et hauteur du sol, niveau de remontée de la nappe, pente du terrain, nombre de pièces de l'habitation, clôture, arbres, accès, emplacement de la maison, surface disponible, sensibilité du milieu récepteur à la pollution (baignade, pêche, captage...), topographie.... Le technicien réalise, si nécessaire, un test de perméabilité du sol pour déterminer la filière de traitement adéquate, la dimensionner et la localiser. Le SPANC établira ensuite le rapport de conception qui sera signé par le Maire de la commune. Après avis favorable du Maire, les travaux peuvent commencer. **Le coût de la visite est de 200 €**

2- Le Contrôle de REALISATION :

Le technicien vient sur le chantier, avant recouvrement des ouvrages, pour vérifier si le projet a été respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

Pour cela, il convient d'informer le SPANC suffisamment tôt lors de l'engagement des travaux.

Il est fortement conseillé de confier la réalisation de l'ouvrage à des professionnels.

Le coût de ce contrôle est de 110 €. (Chaque visite sera facturée par le Trésor public)

(Tarifs applicables sur l'année 2024. Si le 2eme contrôle de réalisation est réalisé sur l'année suivante, le tarif applicable sera le tarif voté pour l'année 2025.)

Plus d'informations sur l'assainissement individuel :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (Nom-Prénom).....

M'engage à :

- Ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet, tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.
- A contacter le SPANC au début de travaux, en vue de la vérification technique avant le remblaiement des ouvrages.
- Assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

Fait à

Le.....

Signature du demandeur:

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE ET DE NOUS RENVOYER LES PAGES 1-2-3 ET 5
(PAR COURRIER POSTAL OU PAR MAIL)

Déclaration d'installation d'ANC version 01/01/2024

FICHE DECLARATIVE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

A remplir par le demandeur le jour de la visite avec le technicien SPANC
Et à retourner par courrier ou par mail au SPANC : aurelie.ribes@ambertlivradoisforez.fr

Date de la visite de Conception :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse du projet :

Section et Numéro de la parcelle :

CHOIX DE LA FILIERE

A l'issue de cette visite de conception, le choix du propriétaire sur le système d'assainissement individuel se porte sur :

1. Traitement primaire :

- Fosse toutes eaux
- Bac à graisses
- Chasse à auget
- Poste de relevage
- Regard de collecte

2. Traitement secondaire :

- Tranchées d'épandage
- Lit d'épandage
- Lit filtrant vertical drainé
- Lit filtrant vertical non drainé

3. Autres :

- Toilettes sèches :

- Phyto-épuration:

Type :

- Filière agréée : (filtre compact/micro-station)

Nom commercial :

Numéro agrément :

5. Evacuation des eaux traitées - Lieu de rejet :

- Tranchée(s) d'infiltration
- Tranchée(s) d'irrigation
- Lit d'infiltration
- Réseau d'eau pluvial
- Fossé
- Cours d'eau
- Puit d'infiltration

Le demandeur

Nom Prénom – Signature

SCHEMA DE L'INSTALLATION

(A remplir par le demandeur le jour de la visite avec le technicien SPANC)

A large, empty rectangular box with a dark blue border, intended for the user to draw or write the installation schema during the visit.